



Pour une scolarité sans rupture des élèves inscrits dans un établissement de l'Enseignement Catholique de la Sarthe.

↳ **RAPPEL** : Inscrire un élève c'est passer un contrat éducatif entre l'école et la famille visant sa réussite scolaire

↳ PERSONNES RESSOURCES

A terme, chaque établissement pourra compter sur un enseignant ressource ASH :

- ✓ 11 enseignants spécialisés dans le 1^{er} degré,
- ✓ 1 enseignant ressource « formé » dans chacun des collèges, à ce jour 9 collèges en sont pourvus
- ✓ 4 enseignants référents de scolarisation.

↳ LES MODALITES (en 2 temps)

↳ **Fin d'année scolaire (juin) : le temps de la connaissance du dossier de l'élève.**

Le chef d'établissement ou l'enseignant « ressource ASH » par délégation met en place un dispositif pour le recueil des informations nécessaires (les renseignements donnés par la famille au moment de l'inscription peuvent être « incomplets »). Pour certains élèves, l'établissement d'accueil et l'établissement d'origine ont intérêt à se rencontrer (c'est une pratique qui est déjà en œuvre !). Cette connaissance précise de chaque élève accueilli est prise en compte dans la constitution des groupes classe.

↳ **Début d'année scolaire (septembre) : le temps de l'évaluation et de l'analyse du niveau de l'élève.**

Sous couvert du chef d'établissement, si nécessaire, l'enseignant de la classe (le professeur titulaire en collège/lycée) avec l'aide de l'enseignant « ressource ASH » prend l'initiative d'une rencontre pour évoquer la situation de tout élève en « grand décalage » par rapport à son groupe classe. Ce groupe de travail est à « géométrie variable ». Peuvent être conviées à y participer toutes personnes de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil pouvant apporter leur éclairage à la compréhension de la situation scolaire de l'élève.

L'objectif de ce temps de travail est de comprendre pour agir. La famille est tenue informée des propositions d'action (PPRE, orientation SEGPA)